

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2022

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 23 novembre 2022 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse Madame Christine Beaudette, mairesse Monsieur Gilles Blanchette, maire Monsieur Jean Comtois, maire Madame Julie Boivin, mairesse Monsieur Christian Charron, maire Madame Melissa Monk, conseillère Ville de Blainville Ville de Boisbriand Ville de Bois-des-Filion Ville de Lorraine Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Ville de Sainte-Thérèse

Madame Melissa Monk, conseillère

Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2022-11-235

OBJET: Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par

Rosemère.

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine Monsieur Christian Charron

appuyé par

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 23 novembre 2022 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-236

OBJET:

Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 23 novembre 2022 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-237

OBJET:

Période de questions

Le directeur général confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



2022-11-238

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Adoption - Ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et avec les précisions suivantes :

- > Reporter le point 6.1 à la séance du 14 décembre 2022
- > Reporter le point 11.1 à une séance ultérieure
- ➤ Ajouter le point 10.5 relativement au Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec Appui aux villes de la MRC de Thérèse-De Blainville
- 1. Ouverture et suspension de l'assemblée
- 2. Réouverture de l'assemblée
- 3. Période de questions
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2022
- 6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
 - 6.1. <u>Résolution</u> Adoption du Règlement #22-03 Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'y intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués-
- 7. Développement économique de la MRC
 - 7.1. <u>Résolution</u> Mise sur pied d'un Fonds local de solidarité (FLS)
 - 7.2. <u>Résolution</u> Octroi de mandat à ABL Immigration en vue d'élaborer un plan d'action dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) Volet 1-Organismes municipaux
- 8. Développement Culture Patrimoine Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
- 9. Gestion administrative, financière et du personnel
 - **9.1.** <u>Dépôt</u> Liste de la correspondance au 23 novembre 2022
 - **9.2.** Résolution Adoption des comptes payés et à payer du 27 octobre au 23 novembre 2022
 - 9.3. <u>Résolution</u> Remboursement au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) Montant inutilisé du Fonds d'aide d'urgence aux PME Ratification
 - **9.4.** Résolution Ressources humaines de la MRC Rattrapage et ajustement
 - 9.5. Résolution Adoption des prévisions budgétaires 2023
 - **9.6.** Résolution Adoption du calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année 2023
 - **9.7.** Résolution Désignation de représentants de la MRC Table technique mise sur pied par <u>la Table</u> des préfets et élus de la couronne nord dans le cadre de la mise à jour du PMAD Mesdames Julie Boivin et Catherine Marcotty
 - 9.8. <u>Résolution</u> Motion de félicitations adressée à la Ville de Rosemère Gagnante dans la catégorie Grands Champions lors de la Cérémonie de remise des prix nationaux & internationaux de Collectivités en fleurs à Victoria en Colombie-Britannique le 22 octobre dernier
- 10. Dossiers régionaux et métropolitains
 - **10.1.** Résolution Entente sectorielle de développement Secteur bioalimentaire des Laurentides 2022-2025



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **10.2.** <u>Résolution</u> Les jeux du Québec Candidature de la Ville de Blainville Projet territorial Appui stratégique de la MRC
- 10.3. <u>Résolution</u> Les Jeux du Canada d'hiver 2031 Participation de la MRC à une étude de faisabilité de l'étude de la candidature de la région des Laurentides pour la tenue des Jeux du Canada d'hiver 2031
- 10.4. <u>Résolution</u> Projet inter MRC (Mirabel et Thérèse-De Blainville) Volet 1 Fonds régions et ruralité (FRR) Appui de la MRC de Thérèse-De Blainville à la Ville de Mirabel et aux organismes gestionnaires de projets
- 10.5. <u>Résolution –</u> Appui aux villes membres de la MRC de Thérèse-De Blainville
 Demande de prolongation au 31décembre 2024 Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)
- 11. Sécurité incendie/sécurité civile
 - 11.1. <u>Résolution</u> Enclenchement du processus de mise à jour Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse De Blainville
 - 11.2. <u>Résolution</u> Renouvellement du mandat de coordonnateur régional en sécurité incendie – M. Maxime Gendron du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023
- 12. Gouvernance MRC
- 13. Demande d'appui
- 14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-239

OBJET:

Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2022

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville Bois-des-Filion

appuyé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 octobre 2022 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-240

OBJET: Adoption du Règlement #22-03 - Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'y intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués

Ce point est reporté à la séance du mois de décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-241

OBJET: Mise sur pied d'un Fonds local de solidarité (FLS)

ATTENDU la recommandation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) visant les MRC du Québec qui n'ont pas encore mis sur pied un FLS de le faire avant le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE la réflexion sur la question a déjà fait l'objet de discussions entre la direction générale et les membres du conseil de la MRC lors du lac à l'épaule et également, lors d'une séance du conseil antérieure;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la restructuration du service de développement économique avec l'arrivée de deux conseillers principaux;

ATTENDU la recommandation favorable d'un des deux conseillers principaux d'inviter la MRC à mettre sur pied un FLS;

ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur de développement économique et de la direction générale de la MRC;

ATTENDU QUE le FLS sera associé stratégiquement au Fonds local d'investissement de la MRC ce qui augmentera la capacité de la MRC de venir en aide aux entreprises du territoire;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Monsieur Jean Comtois Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général de mettre sur pied un Fonds local de solidarité selon les règles établies par et pour les parties concernées, dont le Fonds local de solidarité (FLS), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de signer tout document pertinent et nécessaire pour la mise sur pied dudit FLS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-242

OBJET: Octroi de mandat à ABL Immigration en vue d'élaborer un plan d'action dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) – Volet 1-Organismes municipaux

ATTENDU le Programme d'appui aux collectivités du MIFI – Volet 1- Organismes municipaux;

ATTENDU le désir de la MRC de se doter d'un plan d'action dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) – Volet 1- Organismes municipaux;

ATTENDU l'entente de principe cosignée par la MRC et le MIFI;

ATTENDU QUE ladite entente a pour objectif d'élaborer un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles sur le territoire de la MRC tant sur les plans économiques, culturels que social;

ATTENDU QUE trois organismes ont été approchés et que seul ABL Immigration qui a répondu à l'appel;

ATTENDU l'offre de services de ABL Immigration estimée à 24 400 \$;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires en 2022 et 2023;

Il est proposé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

appuyé par

Monsieur Christian Charron

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC retienne l'offre de services de ABL Immigration pour l'élaboration d'un plan d'action dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du MIFI – Volet 1-Organismes municipaux;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de signer tout document pertinent et nécessaire dans le cadre dudit processus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-243

OBJET: Liste de la correspondance au 23 novembre 2022

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 23 novembre 2022 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2022-11-244

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 27 octobre au 23 novembre 2022

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2022 inclusivement, répartis comme suit : 449 823,30 \$ payés, 33 333,37 \$ à payer pour un grand total de 483 156,67 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-245

OBJET : Remboursement au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) – Montant inutilisé du Fonds d'aide d'urgence aux PME – Ratification

ATTENDU le contrat de prêt intervenu le 10 avril 2020 entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises a pris fin le 23 août dernier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5.2 du contrat de prêt, le remboursement des sommes versées à la MRC de Thérèse-De Blainville et non utilisées aux fins du programme doit être effectué au plus tard <u>trois mois après l'échéance du programme</u>;

ATTENDU QU'un montant de 342 051 \$ n'a pas été utilisé sur le montant total de 13 447 730 \$ reçu par la MRC de Thérèse-De Blainville, tel que le démontre le tableau d'utilisation du Fonds d'aide d'urgence aux PME Covid-19 ci-après :



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Montants reçus du ME	13 447 730,00 \$
MOINS:	
PAUPME	1 596 014,00 \$
AERAM	11 106 233,00 \$
Réserve (3%)	403 431,90 \$
Solde à remettre	342 051,10 \$

ATTENDU QUE la date limite de remboursement étant le 23 novembre 2022, la MRC de Thérèse-De Blainville a procédé au remboursement du montant de 342 051 \$ le 21 novembre 2022, après avoir avisé les membres du conseil lors du lac à l'épaule le 3 novembre 2022;

ATTENDU les explications fournies par le directeur général lors du dernier lac à l'épaule du 3 novembre dernier et l'autorisation du remboursement ayant été obtenue;

Il est proposé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

appuyé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC ratifie et approuve la décision du directeur général d'avoir procédé au remboursement du montant de 342 051 \$ le 21 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-246

OBJET: Ressources humaines de la MRC - Rattrapage et ajustement

ATTENDU le bouleversement du contexte organisationnel et institutionnel induit par les impacts de la pandémie ainsi que par d'autres aléas socio-économico-politiques;

ATTENDU les recommandations du directeur général formulées aux membres du conseil lors du dernier lac à l'épaule;

ATTENDU les échanges et les explications ayant lieu lors du dernier lac à l'épaule du 3 novembre 2022 ainsi que les orientations prises;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires en 2022 et en 2023;

Il est proposé par

Monsieur Christian Charron

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC entérine les recommandations du directeur général ayant pour objectifs d'ajuster la rémunération en vue d'assurer un rattrapage pour certains employés (mesdames Marcotty, Boulianne et Bernier) et d'atténuer ponctuellement les impacts sur le personnel de la MRC par le versement ponctuel (une seule fois) de l'équivalent de 3% du salaire annuel brut de 2022;

QUE le conseil de la MRC entérine les recommandations du directeur général visant une augmentation salariale du personnel de la MRC de 3% à compter de janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-11-247

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Adoption des prévisions budgétaires 2023

ATTENDU les échanges ayant lieu lors du dernier lac à l'épaule du 3 novembre 2022;

ATTENDU les explications détaillées présentées par le directeur général quant aux projets en cours et à venir, revenus prévisionnels et charges prévisionnelles;

Il est proposé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

appuyé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC entérine les prévisions budgétaires de 2023 dont :

> Les faits saillants du budget 2023

•	Revenus prévisionnels	4 606 100 \$
•	Charges prévisionnelles	4 896 000 \$
•	Excèdent (déficit) budgétaire	(289 900 \$)
•	Affectations surplus 2022	289 900 \$

- La reconduction des quotes-parts 2022 de fonctionnement et de développement économique à l'exercice 2023 majoré de 3%;
- Une affectation de 289 900 \$ des excédents accumulés non affectés est requise pour atteindre l'équilibre budgétaire au budget 2023;

> La composition des revenus prévisionnels

Quotes-parts (Base + Développement économique + QM)	899 200 \$
Transferts	3 478 900 \$
Services rendus et autres	111 700 \$
Intérêts	116 300 \$
Total des revenus prévisionnels	4 606 100 \$

> La composition des charges prévisionnelles

Conseil	286 200 \$
Rémunération et charges sociales	1 487 200 \$
Administration générale (inclus provision pour imprévus de	40
64 200\$)	512 300 \$
Sécurité publique	142 500 \$
Transport	57 500 \$
Environnement	226 400 \$
Santé et bien-être	30 700 \$
Aménagement et urbanisme	158 000 \$
Habitation	379 000 \$
Développement économique territorial	749 200 \$
Culture et Patrimoine	230 900 \$
Affaires régionales et métropolitaines	636 100 \$
Total des charges prévisionnelles	4 896 000 \$



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

> La répartition des quotes-parts des villes membres

Villes	Fonctionnement	Développement économique	Spéciale (Quartier Melrose)	TOTAL
Blainville	58 200 \$	125 400 \$		183 600 \$
Boisbriand	58 200 \$	78 300 \$		136 500 \$
Bois-des-Filion	58 200 \$	17 900 \$	Y	76 100 \$
Lorraine	58 200 \$	21 500 \$		79 700 \$
Rosemère	58 200 \$	31 500 \$	115 414 \$	205 114 \$
Sainte-Anne-des- Plaines	58 200 \$	29 100 \$		87 300 \$
Sainte-Thérèse	58 200 \$	72 700 \$		130 900 \$
TOTAL	407 400 \$	376 400 \$	115 414 \$	899 214 \$

> Qu'en vertu de l'article 7 du Règlement 2018-01 relativement à la rémunération des membres du conseil de la MRC et pour faire suite aux discussions ayant lieu lors du lac-à-l'épaule à cet effet, une augmentation de 3% sera donc appliquée dès janvier 2023 sur la rémunération des membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption du calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année 2022-11-248 **OBJET:**

> ATTENDU le calendrier relatif aux comités pléniers, assemblées publiques et lac à l'épaule pour l'année 2023;

Date	Assemblée publique
25 janvier 2023	15h30
22 février 2023	15h30
29 mars 2023	15h30
26 avril 2023	15h30
31 mai 2023	15h30
14 juin 2023	15h30
5 juillet 2023	15h30
30 août 2023	15h30
27 septembre 2023	15h30
25 octobre 2023	15h30
22 novembre 2023 - Budget	15h30
13 décembre 2023	15h30



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Lac à l'épaule 2023 – 2 et 3 novembre

Il est proposé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

appuyé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC adopte le calendrier des séances relatives aux comités pléniers, aux assemblées publiques et au lac à l'épaule tel que présenté lors de la séance du 23 novembre 2022;

QUE les séances du conseil se tiennent en mode présentiel dans la salle du conseil du siège social de la MRC sis au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse ou en mode virtuel si nécessaire le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-249

OBJET: Désignation de représentants de la MRC - Table technique mise sur pied par la Table des préfets et élus de la couronne nord dans le cadre de la mise à jour du PMAD – Mesdames Julie Boivin et Catherine Marcotty

ATTENDU le processus de la mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU le processus de préparation de cet exercice par les protagonistes de la Couronne Nord représentés par la Table des préfets et élus de la Couronne Nord;

ATTENDU QUE lors de la dernière rencontre des membres de ladite table, deux représentants de la MRC – dont un politique et un e autre technique – doivent être désignés es afin de prendre part des discussions qui vont avoir lieu au niveau de la table technique-PMAD de la Couronne Nord;

ATTENDU QUE madame Julie Boivin, mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines et préfète suppléante de la MRC a manifesté l'intérêt auprès des membres de la TPÉCN à faire partie de ladite table technique;

Il est proposé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

appuyé par

Madame Christine Beaudette Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC désigne madame Julie Boivin, mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines et préfète suppléante de la MRC ainsi que madame Catherine Marcotty, Coordonnatrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement (CATE) à titre de membres de la table technique-PMAD mise sur pied récemment par la TPÉCN;

QUE les deux représentants assurent le trait d'union entre la MRC et ladite table technique et qu'ils fassent régulièrement un état de situation et de suivi des travaux et chantiers en lien avec la mise à jour du PMAD et les enjeux d'aménagement et de développement du territoire aux membres du conseil de la MRC;

QUE le conseil de la MRC autorise une allocation de présence pour madame Julie Boivin, et ce, à titre de représentante de la MRC à la Table technique-PMAD mise sur pied par la . TPÉCN comme le prévoit le règlement #18-02 de la MRC.



2022-11-250

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET:

Motion de félicitations adressée à la Ville de Rosemère – Gagnante dans la catégorie Grands Champions lors de la Cérémonie de remise des prix nationaux & internationaux de Collectivités en fleurs à Victoria en Colombie-Britannique le 22 octobre dernier

Le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adresse une vive motion de félicitations au conseil de Ville de Rosemère et à son administration pour avoir été la gagnante dans la catégorie Grands Champions lors de la Cérémonie de remise des prix nationaux & internationaux de Collectivités en fleurs à Victoria en Colombie-Britannique le 22 octobre dernier. En effet, la Ville de Rosemère a reçu 5 fleurs - Or et une mention spéciale pour *Jardin commémoratif de poésie* et également un prix de mérite exceptionnel pour le prix Cef Gestion des arbres.

Toutes nos félicitations de la part des membres du conseil de la MRC et de la direction générale.

Il est proposé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé

unanimement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-251

OBJET: Entente sectorielle de développement – Secteur bioalimentaire des Laurentides 2022-2025

ATTENDU QUE la région des Laurentides se distingue notamment par l'importance et la qualité de son secteur bioalimentaire. Le secteur bioalimentaire représente 7% du PIB régional des Laurentides, soit 1 500 M\$. Il offre des emplois à près de 35 000 personnes représentant 11% des emplois de la région réparties auprès des 1 200 producteurs agricoles, plus de 200 transformateurs alimentaires, 1 700 restaurants et 22 sites de marchés publics;

ATTENDU QUE fort des résultats issus de l'entente sectorielle bioalimentaire 2019-2022, c'est par la voie d'une vision régionale à long terme, que se développe une volonté commune de poursuivre nos efforts dans la recherche de solutions collectives aux enjeux du secteur bioalimentaire des Laurentides:

ATTENDU QUE l'entente sectorielle bioalimentaire des Laurentides 2019-2021 s'est terminée le 31 mars 2022:

ATTENDU la participation confirmée du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du Centre Intégré de la Santé et des Services Sociaux des Laurentides – Direction de la santé publique (CISSS-Laurentides), du ministère des Affaires municipales (MAM), du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Services-Québec) Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides (UPA);

ATTENDU QUE les partenaires gouvernementaux et le MAPAQ souhaitent aller de l'avant avec une nouvelle entente sectorielle;

ATTENDU QUE les huit MRC de la région des Laurentides ont unanimement recommandé la participation à *l'Entente sectorielle pour la stratégie agroalimentaire des Laurentides*;

ATTENDU QUE par le biais de l'Entente sectorielle de développement du secteur



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

bioalimentaire, les PARTIES mettront en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action de développement du secteur bioalimentaire des territoires des Laurentides;

ATTENDU QUE chacune des MRC de la région des Laurentides contribuera financièrement à cette entente pour un montant de 22 500 \$, soit 7 500 \$ par année pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE lors du dernier lac à l'épaule de la MRC, le 3 novembre dernier, les membres du conseil de la MRC sont en accord avec la concrétisation d'une entente sectorielle de développement bioalimentaire de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE ladite entente demeure en vigueur suivant la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

appuyé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil des maires de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, de signer pour et au nom de la MRC, l'Entente sectorielle pour la stratégie agroalimentaire des Laurentides;

QUE madame Jessika Comeau soit désignée à titre de représentante de la MRC dans le cadre du comité directeur de l'entente susmentionnée;

QUE les montants à allouer dans le cadre de ladite entente soient défalqués à même le volet 2 du Fonds régions et ruralité.

Tableau des contributions financières

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
MAPAQ	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	900 000 \$
MEI	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	450 000 \$
MAMH	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	120 000 \$
CISSS – Laurentides	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	45 000 \$
Services-Québec	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	75 000 \$
Total ministères :	530 000 \$	530 000 \$	530 000 \$	1 590 000 \$
UPA	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
MRC d'Antoine- Labelle	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	22 500 \$
MRC des Laurentides	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	22 500 \$
MRC des Pays- d'en-Haut	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	22 500 \$
MRC de La Rivière-du-Nord	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	22 500 \$



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC d'Argenteuil	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	22 500 \$
Ville de Mirabel	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	22 500 \$
MRC Thérèse-De Blainville	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	22 500 \$
MRC Deux- Montagnes	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	22 500 \$
Mandataire Carrefour bioalimentaire	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	180 000 \$
Total du milieu :	130 000 \$	130 000 \$	130 000 \$	390 000 \$
Total :	660 000 \$	660 000 \$	660 000 \$	1 980 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-252

OBJET: Les jeux du Québec - Candidature de la Ville de Blainville - Projet territorial - Appui stratégique de la MRC

ATTENDU les jeux du Québec de 2026 et que la Ville de Blainville de la MRC de Thérèse-De Blainville déposera sa candidature pour l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026:

ATTENDU QUE forte de sa participation à la finale de 2009 avec les villes de Sainte-Thérèse et Rosemère, 17e municipalité en importance démographique au Québec et proclamée ville québécoise par excellence où il fait bon vivre par le magazine *L'actualité* en 2019, Blainville s'estime bien positionnée pour tenir cet évènement sportif d'importance;

ATTENDU QUE les jeux du Québec de 2026 représentent définitivement un projet territorial (=MRC) et que la MRC se doit de soutenir et d'appuyer la Ville de Blainville dans cette aventure extraordinaire ;

ATTENDU QUE pour le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville tout comme pour l'administration blainvilloise, les Jeux du Québec c'est également une autre façon de faire rayonner le territoire de la MRC et d'offrir aux prochaines générations un héritage sportif durable;

ATTENDU QU'il soit reconnu les Jeux du Québec génèrent des retombées positives dans les milieux hôtes;

Il est proposé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Christine Beaudette Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC s'engage à injecter une commandite de 75 000 \$ dans le cas où la Ville gagnera son pari et invite le directeur général à réserver la somme de 25 000 \$ par année sur une période de 3 ans (soit, 2023, 2024 et 2025), et ce, à même le Volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (V2 FRR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-11-253

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET:

Les Jeux du Canada d'hiver 2031 - Participation de la MRC à une étude de faisabilité de l'étude de la candidature de la région des Laurentides pour la tenue des Jeux du Canada d'hiver 2031

ATTENDU QU'en 2007, la région des Laurentides a déposé un dossier de candidature pour l'obtention des Jeux du Canada 2013, après de nombreuses démarches de concertation qui

ont permis d'établir une vision régionale solide;

ATTENDU QUE la candidature de la région des Laurentides s'est classée deuxième, à peine quelques points d'écarts avec la candidature lauréate de Sherbrooke;

ATTENDU QUE le Conseil des Préfets et Élus de la région des Laurentides (CPÉRL) poursuit des discussions depuis 2020 avec divers partenaires régionaux entourant la tenue des Jeux du Canada dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE ces discussions ont donné lieu notamment à une étude de préfaisabilité afin notamment d'évaluer si la région des Laurentides a encore, du côté infrastructures, tout le potentiel de déposer une candidature pour l'obtention des Jeux du Canada d'hiver 2031;

ATTENDU QUE les Jeux du Canada 2031, tel qu'il appert dans l'étude de préfaisabilité, représentent un projet mobilisateur régional important;

ATTENDU QUE l'étude de préfaisabilité démontre que les Jeux du Canada 2031 auraient une portée structurante : leg financier, infrastructures mises à jour et/ou nouvelles pour les citoyens et les athlètes, du logement pour 5 000 personnes qui pourrait être légué en habitations abordables pour les territoires, de la diffusion médiatique sur diverses chaînes à travers le Canada, un tourisme accru à l'approche et pendant les compétitions;

ATTENDU QUE la prochaine étape consiste en une étude de faisabilité financière et technique, afin que les partenaires régionaux et municipaux puissent juger en toute connaissance de cause sous l'angle financier et technique, les implications et les options possibles;

ATTENDU QUE le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL) dispose de l'expertise et du leadership pour ce faire et a présenté un projet financier d'investissement additionnel de 120 000 \$ à même l'entente sectorielle en cours, soit 106 000 \$ du FRR Volet 1 et 14 000 \$ qui proviennent de fonds propres du CDESL;

ATTENDU QUE l'ajout de ces sommes provenant du volet 1 du FRR ne demande pas en contrepartie un investissement additionnel de la part des MRC, la part actuelle des MRC couvrant la contribution du milieu;

ATTENDU QUE pareille compétition d'envergure ne s'est pas tenue dans la région des Laurentides depuis 1987;

ATTENDU QUE lors du dernier lac à l'épaule de la MRC, le 3 novembre dernier, les membres du conseil de la MRC sont en accord pour participer à cette étude de faisabilité;

Il est proposé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

appuyé par

Monsieur Jean Comtois Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville alloue une majoration de 17 667 \$ de



2022-11-254

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

l'entente sectorielle en cours avec le CDESL, à partir de l'enveloppe régionale volet 1 afin d'appuyer financièrement la réalisation de l'étude de faisabilité de la candidature de la région des Laurentides dans la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET:

Projet inter MRC (Mirabel et Thérèse-De Blainville) – Volet 1 Fonds régions et ruralité (FRR) – Appui de la MRC de Thérèse-De Blainville à la Ville de Mirabel et aux organismes gestionnaires de projets

ATTENDU le volet 1 du Fonds régions et ruralité et les projets inter MRC de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel sollicite l'appui de la MRC de Thérèse-De Blainville en vue de réaliser des projets ayant des retombées directes et indirectes sur le territoire de cette dernière;

ATTENDU QUE lesdits projets se résument dans le tableau ci-après :

Organisme dépositaire et gestionnaire du projet : SEIPLA	Organisme dépositaire et gestionnaire du projet : La Corporation pour l'environnement de Mirabel	Organisme dépositaire et gestionnaire du projet : Le Parc du Domaine vert
Villes de la MRC visées : Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville	Mirabel et la MRC de Thérèse- De Blainville	Mirabel et la MRC de Thérèse-De Blainville
Projet : Corridors écologiques	Projet : Bonification des glisses des parcs régionaux – Parc de la Belle-Rivière et Parc du Domaine-Vert	Projet : Mise à niveau de la signalisation et de son jardin aquatique

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Monsieur Jean Comtois Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie la Ville de Mirabel et ses organismes dans le cadre du V1 du FRR en vue de réaliser les projets cités en ci-haut;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite la Ville de Mirabel et les organismes gestionnaires et/ou mandatés à lui communiquer systématiquement l'état des lieux et l'avancée des projets;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville approuve les crédits nécessaires à la contribution du milieu en vue de la réalisation des projets, et ce, conditionnel à ce que la Ville de Mirabel et les organismes gestionnaires communiquent un état des lieux des projets au directeur général de la MRC avant toute présentation de facture;

QUE le conseil de la MRC autorise son directeur général et secrétaire-trésorier de signer tout document pertinent dans le cadre dudit processus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-11-255

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET:

Appui aux villes membres de la MRC de Thérèse-De Blainville – Demande de prolongation au 31 décembre 2024 - Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE la fin du programme de la TECQ pour l'année 2019 à 2023 est fixée au 31 décembre 2023;

ATTENDU les impacts de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie ont causé un ralentissement important du rythme d'exécution des travaux en 2020 et en 2021;

ATTENDU QUE l'industrie de la construction peine à fournir à l'explosion de la demande depuis la levée des mesures sanitaires, le manque de main-d'œuvre et les problèmes d'approvisionnement s'étant aggravés;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville pourraient ne pas pouvoir réaliser l'ensemble des travaux prévus à leur programmation TECQ 2019-2023, ce qui aurait pour effet de leur faire perdre une partie des sommes allouées dans le cadre du programme;

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministre des Affaires municipales (MAM) et au ministère de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada de reporter au 31 décembre 2024 la date d'échéance pour la réalisation de la programmation complète des travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général de transmettre une copie de ladite résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales du Québec et à monsieur Dominic Leblanc, ministre des Affaires intergouvernementales de l'Infrastructure et des Collectivités;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général de transmettre une copie de ladite résolution aux députés.es provinciaux et fédéraux du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-256

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

OBJET : Enclenchement du processus de mise à jour – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-257

OBJET: Renouvellement du mandat de coordonnateur régional en sécurité incendie – M. Maxime Gendron du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023

ATTENDU la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité Incendie 2.0 (SCR-SI 2.0) de la MRC de Thérèse-De Blainville;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le mandat du coordonnateur régional en sécurité incendie, monsieur Maxime Gendron, directeur adjoint au Service incendie de la Ville de Blainville arrive à échéance le 30 novembre 2022;

ATTENDU la recommandation favorable obtenue lors du dernier lac à l'épaule du 3 novembre 2022;

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Monsieur Christian Charron

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC renouvelle le mandat relativement à monsieur Maxime Gendron, et ce, à titre de coordonnateur régional de la mise en œuvre du SCR-SI 2.0;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville confie la responsabilité de la mise à jour du SCR-SI 2.0 au coordonnateur régional et que ce dernier agira sous la gouverne du directeur général de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-258

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 17h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram, Préfet

Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier

23 novembre 2022

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2022-11-235 à 2022-11-258 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 23 novembre 2022.

Émis le 23 novembre 2022 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,

Directeur général et secrétaire-trésorier